

Questions-réponses sur l'Internat de la Réussite, la Fondation Ginette et l'audit mené

I/ Sur l'Internat de la Réussite

1/ Quel est l'objectif de l'Internat de la Réussite ?

Offrir à des jeunes à fort potentiel de venir à Ginette, alors que leur famille n'aurait pas pu en supporter le coût, et leur donner ainsi les meilleures chances de réussite, non seulement au plan académique, mais également dans leur vie, grâce à la richesse de l'expérience humaine offerte par l'Ecole.

Ce double objectif correspond à l'esprit d'excellence et d'ouverture de Ginette depuis sa création par les Jésuites. Les résultats aux concours des Internes de la Réussite – communiqués sur les supports de la Fondation Ginette et de Ginette Alumni et vérifiés par l'audit mené par Deloitte en 2021 -, et les témoignages recueillis auprès d'anciens internes de la réussite prouvent que l'objectif est bien atteint.

2/ Quels sont les critères d'admission des Internes de la réussite ? Combien sont-ils chaque année ?

L'Ecole recrute les Internes de la Réussite selon ses propres critères, dans le respect de la réglementation, et n'a pas à appliquer ceux imposés aux établissements publics.

Rappelons cependant que l'Ecole, comme tous les établissements, est tenue, en application des règles de la plateforme Parcoursup, à l'acceptation dans sa sélection d'un pourcentage minimal d'élèves boursiers - ce qui ne veut pas nécessairement dire Internes de la Réussite -.

Il est demandé aux candidats Internes de la Réussite d'être éligibles à une bourse de niveau 0 bis à 7 (CROUS), sauf exceptions (situations économiques familiales s'étant brutalement et récemment détériorées). Aujourd'hui, la Fondation Ginette abonde cette bourse CROUS pour que le reste à charge des familles reste inférieur à 20% des frais de pension.

L'Ecole ne s'inscrit pas dans une logique de "quota" : le nombre d'Internes de la Réussite admis à Ginette peut varier d'une année sur l'autre, en fonction du processus de sélection de l'Ecole. L'effectif annuel moyen des Internes de la Réussite admis à Ginette est de l'ordre de 7% des effectifs de l'Ecole (moyenne de 28,5 élèves admis de 2013 à 2020, sur la base de 415 élèves admis annuellement en 1ère année).

3/ Combien d'Internes de la Réussite sont passés à Ginette ? Les chiffres communiqués précédemment sont-ils exacts ?

L'audit réalisé par Deloitte en mai et juin 2021 n'est remonté que jusqu'à l'année de sortie 2015, sans prendre en compte la première promotion de 2012.

Les auditeurs ont procédé à l'analyse de la liste nominative de l'ensemble des 167 Internes de la Réussite sortis de Ginette entre 2015 et 2020, que la Fondation leur avait communiquée :

- ils ont comparé cette liste nominative transmise par l'Ecole à la Fondation, et le tableau anonymisé de ces 167 anciens élèves, tableau sur la base duquel la Fondation Ginette a communiqué dans son rapport annuel 2020,
- ils ont vérifié par sondages les intégrations indiquées,
- ils ont identifié une erreur de classement (une étudiante indiquée comme ayant fait 5/2 à l'extérieur alors qu'elle n'a fait qu'une année à Ginette).

Soulignons que ne rentrait pas dans le périmètre de l'audit de Deloitte la vérification de la conformité des informations fournies par la Fondation, en remontant aux sources des dossiers des élèves détenus par l'Ecole et à sa comptabilité.

Pour éliminer tout risque d'erreur, cette vérification complète a été réalisée par le Comité de gestion de la Fondation avec la Direction et les responsables comptables de l'Ecole courant septembre.

Elle a conclu à 8 élèves omis dans la liste dont disposait l'auditeur (dont un qui a intégré, et un qui a préféré partir à l'Université au bout de quelques semaines à Ginette, et n'a jamais été financé par la Fondation !).

Nous avons dans le même temps intégré dans les calculs les 14 Internes de la Réussite entrés en 2012.

Selon nos derniers comptages, à fin 2020, on aboutit ainsi aux résultats suivants portant sur 251 élèves admis comme Internes de la Réussite de la rentrée 2012 à la rentrée 2020 :

- 167 ont intégré une Grande Ecole,
- 6 ont fait une année de 5/2 à l'extérieur après avoir passé les concours comme élèves de 3/2 à Ginette,
- 16 ont été réorientés (ce qui recouvre des situations très diverses : départ volontaire en fin de première année pour aller en Ecole post-bac, non admission à Ginette en 2ème année, départ demandé par Ginette en cours d'année, parti à l'Université, ...),
- 62 sont encore à l'Ecole en 1e, 2e ou 3e année.

4/ Quels sont les résultats aux concours de ces élèves ?

Sur les 167 anciens Internes de la Réussite qui ont intégré une Grande Ecole jusqu'en 2020, 121 ont intégré l'une des Ecoles suivantes :

- Ecoles scientifiques : X, ENS, Ecoles Centrales, Supélec, Mines de Paris, Arts & Métiers Paris, ENSAE, ENSTA Paris, Agro ParisTech, ENV Alfort,
- Ecoles de commerce : HEC, ESSEC, ESCP, EM Lyon,

et 46 ont intégré d'autres Ecoles.

Les derniers résultats aux concours de 2021 sont également remarquables :

- 24 élèves ont intégré une Ecole de la première liste (3 à l'X, 8 à Centrale Paris, ...),
- 7 une Ecole de la deuxième liste.

Nous ne disposons pas aujourd'hui de statistiques probantes permettant de juger d'une différence significative entre les résultats des Internes de la Réussite et ceux des autres élèves. Il faut par ailleurs tenir compte du fait que les résultats aux concours sont en partie liés à la filière suivie à Ginette. Les Internes de la Réussite ne postulent pas de manière équivalente aux autres candidats dans les différentes filières, et l'Ecole n'est bien sûr pas maître de ces proportions.

Cependant, même dans l'éventualité où une différence serait démontrée, nous soutenons que la diversité des origines, aussi bien géographiques que sociales, des élèves admis à Ginette,

est une force de l'Ecole. C'est un vrai facteur de différenciation de Ginette, de réussite collective et de contribution à l'ascenseur social, suffisamment rare dans le paysage actuel pour être souligné. C'est cela aussi, s'inscrire dans la tradition ignatienne et soutenir conjointement excellence et solidarité.

5/ Pourquoi l'Ecole ne communique-t-elle pas les noms et les résultats nominatifs des Internes de la Réussite ?

L'Ecole tient à préserver la confidentialité sur les Internes de la Réussite, et s'engage vis-à-vis d'eux à la préserver.

Elle considère que les Internes de la Réussite ne doivent pas être identifiés comme tels dans l'Ecole, pour ne pas différencier certains élèves selon leurs origines sociales ou leurs capacités financières, et pour faciliter leur pleine intégration.

L'Ecole ne partage leur identité qu'avec la Fondation Ginette et la Fondation de Montcheuil qui assurent le financement d'une partie importante de leur scolarité, et si nécessaire avec leur Préfet, pour épauler l'élève s'il apparait en difficulté. Le Comité de Ginette Alumni soutient cette politique.

II/ La Fondation Ginette

1/ Quel est le statut juridique de la Fondation Ginette ?

La Fondation Ginette est une fondation sous égide, abritée par la Fondation de Montcheuil. La création de la Fondation Ginette a été approuvée par l'assemblée générale de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Sainte-Geneviève. La convention de création de la Fondation Ginette a été approuvée par le Comité de Ginette Alumni et par le conseil d'administration de la Fondation de Montcheuil.

La Fondation de Montcheuil, fondation abritante de la Fondation Ginette, dispose de la personnalité morale, reçoit et gère dans un cadre contractuel les dons collectés par la Fondation Ginette, qui lui sont confiés pour la réalisation de la mission d'intérêt général fixée dans la convention signée avec Ginette Alumni.

2/ Quelle est la gouvernance de la Fondation Ginette ?

Le Comité de Gestion de la Fondation Ginette est l'organe conventionnel en charge de l'administration de la Fondation Ginette. Il se compose de 5 personnes dont 4 nommés par Ginette Alumni et 1 par la Fondation de Montcheuil, qui dispose d'un droit de veto (dans le cadre d'un contrôle de conformité des décisions de la Fondation Ginette à son objet ou à celui de la Fondation de Montcheuil, ou encore au droit applicable).

La mission du Comité de Gestion recouvre l'ensemble des sujets liés à la Fondation Ginette : budget, stratégie de collecte et de gestion, choix des projets financés, affectation des ressources collectées.

Le Comité de pilotage de la Fondation Ginette est un organe facultatif, qui a été mis en place à la demande du Comité de Ginette Alumni. Il se compose actuellement de 3 personnes issues de Ginette Alumni, auxquelles s'adjoint Com&Sens, prestataire externe invité. La mission du Comité de pilotage est de présélectionner les projets, de formuler des avis sur la communication et les événements, de faire des propositions au Comité de Gestion.

La Commission Ginette Solidarité alloue les bourses « Familles en difficulté ». Cette Commission existe depuis 2008 et statue sur les dossiers présentés par l'Ecole concernant des demandes de solidarité, en-dehors de l'Internat de la Réussite. Cette commission se compose

de représentants de Ginette Alumni et inclut, depuis la création de la Fondation Ginette, une personne représentant le Comité de Gestion de la Fondation Ginette.

3/ Quels sont les projets soutenus par la Fondation Ginette ? Comment sont utilisées les ressources collectées ?

Depuis son lancement, la Fondation Ginette soutient 3 axes d'action : Ginette Solidarité, Ginette Insertion, Ginette Développement (<https://www.fondation-montcheuil.org/fondations-abritees/fondation-ginette/>). L'audit externe a confirmé que ces axes correspondent à l'objet social de la Fondation Ginette et de la Fondation de Montcheuil.

Les appels aux dons et la collecte annuelle de la Fondation Ginette sont clef pour assurer les concours de la Fondation à ces 3 axes. Le montant total de soutiens accordés a été de 470k€ en 2020. Il est orienté à la hausse, avec une prévision de soutiens d'environ 600k€ en 2021 et 2022.

Axe 1 : GINETTE SOLIDARITÉ

Montant alloué : 230 k€ en 2020, 340k€ budgétés en 2021 et 2022

Permet à des jeunes ayant le niveau académique, mais dont les familles ne disposent pas des ressources financières suffisantes, d'accéder aux classes préparatoires à Ginette et de poursuivre leurs études : Internat de la Réussite, bourses de solidarité aux familles en difficulté.

La Fondation Ginette consacrait jusqu'en 2020 environ 230k€ annuellement à Ginette Solidarité : bourses de soutien aux Internes de la Réussite (180k€) et aux Familles en difficulté (50k€).

Depuis la rentrée 2021, la Fondation Ginette a décidé d'augmenter le niveau de son soutien, afin de réduire le reste à charge pour les familles d'Internes de la Réussite : 340k€ sont budgétés sur 2021 et 2022, dont environ 270k€ de bourses aux Internes de la Réussite et 70k€ de bourses aux Familles en difficulté.

Axe 2 : GINETTE INSERTION

Montant alloué : 50 k€ en 2020

Participe à la réintégration des décrocheurs (écoles de production) et au soutien scolaire (Arpej dans des quartiers difficiles, scolarisation de jeunes en précarité).

Axe 3 : GINETTE DEVELOPPEMENT

Montant alloué : 190 k€ en 2020

Accompagne des projets innovants en faveur de la formation des étudiants : création du Centre Teilhard de Chardin sur le plateau de Saclay au service des étudiants pour leur réflexion éthique, spirituelle et scientifique ; soutien au volontariat international d'étudiants d'Inigo ; éducation supplémentaire organisée par le Jesuit Refugee Service d'Athènes afin de faciliter l'insertion d'enfants réfugiés et émigrés de 6 à 18 ans.

4/ Quelle part des dons sert à financer les projets de la Fondation Ginette ?

La gestion est économe : le taux de charges a été de 12% sur les fonds collectés en 2020. L'audit de Deloitte a confirmé que ce ratio est dans les normes du marché. Ainsi, 88% des fonds collectés en 2020 sont disponibles pour soutenir les projets de la Fondation Ginette.

Lorsque le budget de collecte annuelle de la Fondation Ginette est excédentaire par rapport aux besoins des projets soutenus, ce qui a été le cas depuis la création de la Fondation en 2019, les fonds restants constituent un report qui permettra de soutenir dans les années à venir des projets plus ambitieux, au sein de l'École ou à l'extérieur. Ce report s'élève actuellement à 700k€ et permet à la Fondation Ginette d'envisager à l'avenir le soutien de nouveaux projets d'envergure.

La Fondation Ginette envisage notamment de contribuer au projet de réfection du toit en cours d'étude par l'École et de solliciter en 2022 les Anciens, afin qu'ils proposent des projets auxquels ils contribuent et qui s'inscrivent dans l'objet social de la Fondation Ginette (sous égide) et de la Fondation de Montcheuil (abritante).

5/ Quelles sont les réserves dont dispose la Fondation Ginette pour financer Ginette Solidarité ?

En 2014, l'Association Ecole Sainte-Geneviève (AESG), en collaboration avec le Comité Ginette Alumni, a lancé une campagne appelée « Fonds Ginette Solidarité » : il s'agissait d'appeler la communauté des Anciens à participer à la constitution d'un fonds de capitalisation, pour assurer le financement pérenne de l'Internat de la Réussite, dispositif initié depuis 2012, et également pour continuer, comme par le passé, à accorder des bourses aux « Familles en difficulté ». La gestion de ce fonds a été confiée à la Fondation de Montcheuil.

En 2019, après la création de la Fondation Ginette, ces fonds lui ont été transférés. Les auditeurs ont validé que, dans ce cadre, le solde de 3,2 millions € issu de la campagne « Fonds Ginette Solidarité » a bien été transféré à la Fondation Ginette, et alloué – comme « fonds dédiés » - au soutien exclusif de Ginette Solidarité, par décision du Conseil d'Administration de la Fondation de Montcheuil du 4 avril 2019.

Conformément à la politique adoptée par le Fonds Ginette Solidarité, cette somme est investie afin de pérenniser le soutien aux Internes de la Réussite et aux Familles en difficulté. Les auditeurs ont également confirmé que la gestion de la trésorerie est prudente. Les investissements sont gérés par un cabinet spécialisé, partenaire de la Fondation de Montcheuil. 70% des fonds sont investis en contrats de capitalisation auprès d'assureurs de première qualité. Les intérêts sont capitalisés et contribueront à financer les bourses Ginette Solidarité dès qu'ils seront disponibles, à la sortie des contrats de capitalisation.

Les 30% de fonds restants sont liquides et disponibles : ils sont d'ores-et-déjà utilisés pour financer les bourses annuelles de Ginette Solidarité, ce qui explique que le solde disponible au bilan ait diminué depuis le transfert à la Fondation, de 3.2 millions € au 31/12/2018 à 3 millions € au 31/12/2020.

Ainsi, la Fondation Ginette s'inscrit dans la continuité de la stratégie initiée par le Fonds Ginette Solidarité : financer de façon pérenne la scolarité des Internes de la Réussite. Mais elle élargit ses ambitions au-delà de l'École, pour accompagner les femmes et les hommes, par l'éducation, ailleurs en France et dans le reste du monde.

L'ambition Ginette, c'est d'amener chacun à s'ouvrir et servir, dans le monde. A travers la Fondation Ginette, les anciens de l'École sont appelés à y contribuer.

6/ Comment les donateurs qui le souhaitent peuvent s'assurer que leur don à la Fondation Ginette est utilisé pour les Internes de la Réussite et les autres bourses aux élèves ?

Pour les dons en ligne sur le site de la Fondation, il suffit à présent qu'ils cochent dans le menu déroulant l'axe 1 Ginette Solidarité, ou par chèque ils peuvent accompagner leur don d'un petit mot mentionnant leur volonté. En saisie de dons, celui-ci est alors comptabilisé au sein du fonds dédié « Ginette Solidarité », et attribué exclusivement aux bourses aux élèves (Internes de la Réussite ou autres bourses) dans le cadre du suivi assuré par le Comité de Gestion.

L'audit mené par Deloitte en 2021 a validé la conformité de ces processus.

III/ L'audit mené par Deloitte en 2021

1/ Quel est l'objectif de cet audit de la Fondation Ginette ?

Le Comité de Ginette Alumni, lors de sa réunion du 19 janvier 2021, a décidé, par 16 voix pour, 2 abstentions (membres du Comité de Gestion de la Fondation Ginette) et 2 voix contre, de faire procéder à cet audit pour répondre aux mises en cause par deux membres du Comité de Ginette Alumni (Gilles Sion et Jean-François Vermont) :

« Le Comité approuve le lancement d'une mission d'audit portant sur le fonctionnement de la Fondation Ginette (gouvernance, procédures de prise de décisions, relations avec l'Association, outils et modalités de reporting de ses activités à l'Association) et visant à émettre des recommandations à l'effet de fluidifier, améliorer et sécuriser l'environnement de gouvernance et de gestion de la Fondation Ginette. Cette mission d'audit sera menée par un cabinet d'audit indépendant mandaté par l'Association et dont les honoraires seront supportés par elle. »

2/ Qui a piloté cet audit ?

4 membres du Comité de Ginette Alumni – non membres des instances de la Fondation Ginette – se sont proposés pour constituer un groupe de pilotage de l'audit, sous le contrôle du Comité de Ginette Alumni. Ce groupe a présenté sa composition, sa démarche et le calendrier prévisionnel de l'audit au Comité de Ginette Alumni, qui les a approuvés le 21 février par 16 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, sur 20 votants. Il a également soumis au Comité de Ginette Alumni, pour avis et commentaires, une première rédaction du cahier des charges de la mission d'audit.

Le Comité de Ginette Alumni, lors de sa réunion du 2 mars, a approuvé la version finale du cahier des charges, et a fixé pour objectif de mettre en concurrence au moins trois cabinets d'audit.

3) Comment l'auditeur a-t-il été sélectionné ?

Le cahier des charges a été transmis le 5 mars aux cabinets CO Conseil, Grant Thornton et Deloitte, cabinets suggérés par les membres du Comité de Ginette Alumni ; ils ont tous les trois transmis leurs offres avant la date limite de réponse, fixée au 29 mars 2021.

Le groupe de pilotage, après analyse des offres, a considéré l'offre de Deloitte comme la plus conforme aux attentes. Après lui avoir transmis ses remarques et questions, il a convoqué le cabinet pour un « oral » le 8 avril, à la suite duquel le cabinet a transmis une version amendée de son offre.

Le Comité de Ginette Alumni, lors de sa réunion du 13 avril, au vu des trois offres, a approuvé le choix de Deloitte pour la réalisation de l'audit, et a établi la liste des 15 personnes à interviewer, dont Gilles Sion et Jean-François Vermont.

4) Comment s'est déroulé l'audit jusqu'à présent ?

Le 10 mai s'est tenue la réunion de lancement, entre le groupe de pilotage et les auditeurs du cabinet Deloitte. Pour préparer cette réunion et ses suites, le groupe de pilotage leur a transmis au fur et à mesure de leurs demandes tous les documents nécessaires à leurs travaux, ainsi que la liste des personnes à interviewer. Un point d'avancement intermédiaire a été également organisé le 10 juin entre les auditeurs et le groupe de pilotage.

Le Comité de Ginette Alumni a été tenu informé du déroulement des travaux lors de ses réunions du 18/5 et du 22/6.

Les auditeurs ont examiné l'ensemble des comptes et documents internes, et les conventions et textes réglementaires applicables, et ont interrogé tous les interlocuteurs prévus, ainsi que Clément de Seguins-Pazzis, professeur à l'Ecole et ancien élève, à la demande de Gilles Sion et sur sollicitation de sa part.

Le 9 juillet, les auditeurs ont présenté une synthèse de leurs conclusions au Comité de Ginette Alumni, et transmis une première version intermédiaire de leur rapport. Celle-ci, comme il est d'usage, est à présent en attente des réponses des responsables concernés de Ginette Alumni, de la Fondation Ginette et de la Fondation de Montcheuil aux remarques et recommandations de l'auditeur. Ces réponses seront transmises au cabinet Deloitte au plus tard courant septembre, afin de disposer d'une version finale du rapport d'audit début octobre.